

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2024-11

Nature de l'acte : 7.1 - Décisions budgétaires

Conseillers municipaux

En exercice: 10

Présents : 10

Votants: 10

Le 27/03/2024 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 19/03/2024, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

<u>Présents</u>: CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, FISCHER Julie, FOUCHER Sandrine, MAIRE Lucien, MATHIEU Christophe, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

Procuration:

Absent représenté :

Secrétaire de séance : MAIRE Lucien

05 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Budget principal 2024

Monsieur Pascal COURTOIS, Maire, présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2024 du budget principal de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;

VU l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelles organisation territoriale de la République,

VU le décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités Territoriales et par leurs établissements publics de coopération,

VU l'instruction comptable M57 applicable aux communes,

VU l'avis de la Commission Finances réunie le 8 mars 2024,

VU la présentation effectuée aux membres du Conseil Municipal le 21 mars 2024,

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE:

- D'approuver par chapitre le budget primitif 2024 de la Commune,
- D'adopter le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2024 comme suit :
 - Section de fonctionnement : 563 500 € en dépenses et en recettes
 - Section d'investissement : 444 422,93 € en dépenses et en recettes

Les signatures suivent au registre

Le Maire,



Pascal COURTOIS

7.1 - Décisions budgétaires

Mesures de publicité :

- ∑ Télétransmis le 29/03/2024
- Affichée le 29/03/2024
- ☑ Certifiée exécutoire le 29/63/2024

Le Maire

Pascal COURTOIS

Acte à classer

DEL2024-11

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2 2024-03-29T16-45-08.00 (MI251989472)

Identifiant unique de l'acte

001-210100350-20240327-DEL2024-11-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Date de décision :

27/03/2024



Nature de l'acte :

Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte :

DOCBUDG-21010035000011-001024-

Multicanal: Non

BP-2024-29032024.XML

Pièces jointes :

DEL 2024-11 - vote du

budget prévisionnel 2024.PDF

Type PJ: 70_DE - Délibération



Imprimer la PJ avec le tampon AR

DOCBUDG-

21010035000011-001024-BP-2024-29032024.PDF

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Type PJ: 99_BU - Document budgétaire

PJ-DEL2024-11-page signatures BP-2024.PDF

Type PJ: 99_SE - Fichier de signature électronique



mprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé **Transmis** Date 29/03/24 à 16:45

Date 29/03/24 à 16:45

Par COURTOIS Pascal Par COURTOIS Pascal

Accusé de réception

Date 29/03/24 à 16:51

